



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 78016

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur l'évolution des aides apportées à la formation des bénévoles associatifs à travers le conseil de développement de la vie associative. La fédération régionale de Familles rurales vient d'apprendre que la subvention destinée aux formations devrait diminuer de 65 %. Familles rurales, en région Pays de la Loire, compte 10 000 responsables associatifs, engagés dans un grand nombre d'actions de proximité, notamment la gestion de centres de loisirs, de haltes-garderies et, de manière générale, d'activités contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des familles et au développement des territoires ruraux. La formation des acteurs associatifs, compte tenu de leurs responsabilités et de leurs missions (exercice de la fonction employeur, exigences réglementaires accrues, qualité attendue du service), est extrêmement importante. Par conséquent, ces annulations de crédits du CSVA vont porter un grave préjudice à l'exercice de l'engagement associatif bénévole. Alors qu'ils apportent une contribution majeure au maintien du lien social et à nombre de politiques publiques, les responsables associatifs souhaiteraient la rénovation d'un fonds national de développement de la vie associative, disposant d'une dotation fortement majorée, et pouvant sous réserve d'autres concours financiers faire l'objet d'une gestion déconcentrée. Il lui demande les mesures qu'il pourrait être conduit à prendre dans ce sens. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la ligue de l'enseignement. Un montant de 7,5 millions d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du Conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits

destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Dans ce cadre, 15 millions d'euros vont abonder le budget 2006 du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78016

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10449

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12110